



COMMUNE DE LABARDE

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 Mars 2015

Convocation en date du 13 Mars 2015

Approbation du compte rendu du précédent CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés, le compte rendu de la séance du 10 Février 2015.

Présents : M. FONMARTY, Maire, M. PILONORD, M. LIAUBET, Mme DUPUY, M. DESTRIAN, Adjoints, Mme ALLARD M., M. ALLARD J, M. FABRI, M. LEGALLAIS, M. LEFOLL, Mr BARES, Mme TROQUEREAU, Mme CHEVALORE, Conseillers Municipaux.

Monsieur DESTRIAN Claude a été nommé secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GENERALE

AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES AGENTS COMMUNAUX DANS LE CADRE DES ACCUEIL PERISCOLAIRES **DELIBERATION N° 2015-2303-03**

Par délibérations n°2011 28-04/20 du 28 avril 2011 et n°2011 06-10/04 du 6 octobre 2011, le Conseil Communautaire a souhaité inscrire l'intégration des Accueils Périscolaires au sein des compétences de la Communauté de Communes Médoc Estuaire.

Vu la délibération en date du 28 juin 2012 de la CDC Médoc Estuaire acceptant l'intégration des APS communaux
Vu la délibération de la Commune de Labarde en date du 27 novembre 2012 acceptant le transfert de l'accueil périscolaire à la Communauté de Communes Médoc-Estuaire à compter du 01 janvier 2013.

Monsieur le Maire informe qu'il a été retenu le principe d'une mise à disposition deux agents communaux titulaires pour une partie de leur temps de travail afin d'assurer le bon fonctionnement de ce service.

Il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition des agents communaux auprès de la Communauté de Communes Médoc-Estuaire fixant les modalités de remboursement des traitements et charges salariales.

Il propose le mode de calcul suivant :

Taux horaire + charges des agents X nombre d'heures effectuées sur l'APS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des deux agents communaux de la Commune de Labarde auprès de la Communes Médoc Estuaire pour les temps d'accueil périscolaires, fixant les modalités de remboursement des traitements et charges salariales.

AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION D'ANIMATION DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP) DELIBERATION N° 2015-2303-04

Monsieur le Maire rappelle le principe du Projet Educatif Territorial et fait part de la participation financière de la MSA, de la CAF et de l'état, dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

À ce titre, il propose l'intervention de Madame Charlotte LATOUR, Artiste Plasticienne qui animera les séances et encadrera les enfants lors des TAPS.

Elle interviendrait les lundis de 15h20 à 16h50 à partir du 2 mars 2015 au 13 avril 2015, renouvelable pour une nouvelle période après accord des deux parties. Le montant de sa prestation est de 42€ la séance.

Il fait part également de la proposition de Mme Sylvie LABOYRIE, enseignante de Qi Gong et Yang Sheng d'intervenir à titre gracieux pour une première période TAP.

Elle interviendrait les lundis de 15h20 à 16h50, à partir du 4 mai 2015 au 29 juin 2015, renouvelable pour une nouvelle période après accord des deux parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer les conventions d'Animation des Temps d'Activité Périscolaires par des intervenants non municipaux dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

FINANCES

FINANCES – DELIBERATION N° 201-2303-05
COMPTE ADMINISTRATIF – ANNEE 2014 APPROBATION

Le compte administratif 2014 fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses :	401 833.14 €
Recettes :	439 258.69 €
Excédent 2014	37 425.55 €

Section d'investissement

Dépenses :	108 260.16 €
Recettes :	93 668.25€
Déficit antérieur reporté 2013	- 39 731.56 €
Déficit 2014	- 54 323.47 €

Restes à réaliser sur dépenses d'investissement :	1 074.00 €
Restes à réaliser sur recettes d'investissement :	8 000.00 €

Soit un résultat négatif définitif de clôture de : - 47 397.47 €

Après retrait du Maire,

Le Conseil Municipal à 12 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2014 présenté par Madame DUPUY Evelyne.

FINANCES– DELIBERATION N° 2015-2303-06
COMPTE DE GESTION – ANNEE 2014 APPROBATION

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2014 de la commune,

Après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 de la commune en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

DECLARE à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention que le compte de gestion de la Commune de Labarde dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

FINANCES– DELIBERATION N° 2015-2303-07
AFFECTATION DU RESULTAT 2014

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 37 425.55 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 0.00 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) + 37 425.55 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

-54 323.47 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

6 926.00 €

Besoin de financement F

=D+E - 47 397.47 €

AFFECTATION = C

=G+H 37 425.55 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

+ 37 425.55 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES LOCALES –DELIBERATION N° 2015-2303-08

Monsieur le Maire vous rappelle les taux des trois taxes locales pour 2014 :

- Taxe d'habitation : 16.80
- Taxe foncière sur le bâti : 12.53
- Taxe foncière sur le non bâti : 49.97

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide de procéder à une augmentation de 2.5% sur l'ensemble des trois taxes pour l'année 2015 :

- Taxe d'habitation : 17.22
- Taxe foncière sur le bâti : 12.84
- Taxe foncière sur le non bâti : 51.22

Pour un produit résultant des taux de 221 743 euros.

FINANCES– DELIBERATION N° 2015-2303-09
BUDGET PRIMITIF ANNEE 2015 – APPROBATION

Monsieur le Maire, rapporteur de la commission finances, présente le budget primitif pour l'exercice 2015,

Les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement, votée par chapitre, sont approuvées à l'unanimité des membres présents.

Les différents programmes de la section d'investissement, votée par chapitre, sont approuvés à l'unanimité des membres présents et tiennent compte des restes à réalisés 2014.

Le budget primitif 2015 se décompose comme suit :

FONCTIONNEMENT

➤ Dépenses :	490 866.00 €
➤ Recettes :	490 866.00 €

INVESTISSEMENT

➤ Dépenses nouvelles :	116 287.15 €
➤ Restes à réaliser 2014	1 074.00 €
➤ Total :	117 361.15 €
➤ Recettes nouvelles :	109 361.15 €
➤ Restes à réaliser 2014	8 000.00 €
Total :	117 361.15 €

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstension :

ADOPTE le budget primitif 2015.

FINANCES– DELIBERATION N° 2015-2303-10
COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE LOT LA CROIX NEUVE – ANNEE 2014 - APPROBATION

Le compte administratif 2014 fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses :	300 €
Recettes :	300 €
Déficit ou excédent 2014	0 €

Section d'investissement

Dépenses	300 €
Recettes :	0 €
Déficit ou excédent 2014	-300 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à 12 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2014 présenté par Madame DUPUY Evelyne.

FINANCES– DELIBERATION N° 2015-2303-11
COMPTE DE GESTION - BUDGET ANNEXE LA CROIX NEUVE – ANNEE 2014 APPROBATION

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2014 du budget annexe la Croix Neuve,

Après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 du budget annexe la Croix Neuve, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

DECLARE à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention que le compte de gestion du budget annexe la Croix Neuve dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

FINANCES– DELIBERATION N° 2015-2303-12
BUDGET PRIMITIF ANNEE 2015
BUDGET ANNEXE LA CROIX NEUVE – APPROBATION

Madame DUPUY, rapporteur de la commission finances, présente le budget primitif du budget annexe la Croix Neuve pour l'exercice 2015,

Les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement, votées par chapitre, sont approuvées à l'unanimité des membres présents.

Les différents programmes de la section d'investissement, votés par chapitre, sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Le budget primitif 2015 se décompose comme suit :

FONCTIONNEMENT

➤ Dépenses :	248 200.00 €
➤ Recettes :	248 200.00 €

INVESTISSEMENT

➤ Dépenses nouvelles :	48 500.00 €
➤ Total :	48 500.00 €
➤ Recettes nouvelles :	48 500.00 €
Total :	48 500.00 €

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstension :
ADOPTE le budget primitif 2015.

Séance du Conseil Municipal du 23 Mars 2015
Convocation en date du 13 mars 2015

Clôture de la séance à vingt et une heure

Liste des membres présents

M. Fonmarty M.	M. Pilonord G.	M. Liaubet D.	Mme Dupuy E.

M. Destrian C.	Mme Allard M.	M. Allard J.	M. Fabri E.

Mme Troquereau S.	Mme Chevalore E	M. Bares Y.	M. Legallais V.

M. Lefoll F.